

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VAL-DES-PRES (05100)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU arrêté le 22 février 2017

Le Maire

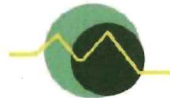
Jean-Michel REYMOND



Alpicité
Nicolas BREUILLOT
urbanisme & paysages

SARL Alpicité - 14 rue Caffé - 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80 / Mob 06.88.26.82.09
Mail : nicolas.breuilLOT28@gmail.com

Monteco



Ingénierie & Conseil

Caroline GUGNIER
MONTECO
90 chemin
04260 ALLOS
Tel : 04.92.83.81.36
mail : cguignier@monteco.fr
www.monteco.fr



PLU approuvé le 14 février 2018

Le Maire

Jean-Michel REYMOND



Préambule 4

ORIENTATION 1 : Renforcer l'activité économique touristique communale 5

ORIENTATION 2 : Maîtriser le développement démographique dans une logique de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain pour garantir une vie à l'année 8

ORIENTATION 3 : Prioriser le développement urbain en préservant l'identité montagnarde de la commune 11

Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente le projet communal pour la douzaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

ORIENTATION 1 : Renforcer l'activité économique touristique communale

OBJECTIFS

Développer un projet touristique interconnecté en entrée de vallée, vitrine du territoire et lieu de convergence des déplacements

Diversifier les activités touristiques et de loisirs

ACTIONS

- Améliorer les circulations à l'échelle de la Clarée en développant une capacité de stationnement adaptée
 - Développer un projet de Maison de Pays afin de valoriser les patrimoines (bâti, naturel, culinaire, ...) des vallées
 - Développer les liaisons avec les différents pôles de la vallée
 - Créer un transport par câble permettant de relier La Vachette avec le domaine skiable de Montgenèvre jusqu'au Janus
 - Créer une offre d'hébergements touristiques et saisonniers (700 lits) en lien avec cette infrastructure et la porte d'entrée de la Clarée
 - Proposer un office du tourisme à l'entrée de la Vallée de la Clarée
-
- Développer un domaine skiable au niveau du vallon de La Vachette
 - Garantir l'évolution qualitative du camping du Rosier (espace aquatique, restauration, ...)
 - Conforter le domaine de ski nordique
 - Favoriser la pratique de la randonnée

**Consolider les
activités économiques
de proximité**

- Mettre en place un stade biathlon en rive gauche au village ainsi qu'un stade d'activité ludique Nordique
- Valoriser les routes forestières en vue de la découverte par les Vélos Tous Chemins
- Favoriser l'implantation de commerces de proximité

**Maintenir et
développer les
activités agricoles**

- Protéger les espaces stratégiques des exploitations agricoles
- Favoriser le maintien des activités agricoles existantes et permettre leur diversification
- Renforcer le rôle de l'activité agricole dans l'économie touristique (agritourisme)
- Protéger les espaces agricoles sensibles

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER UN PROJET TOURISTIQUE EN ENTRÉE DE VALLEE INTERCONNECTÉ AVEC LA VALLEE

DÉVELOPPER UN PROJET DE MAISON DE PAYS ARIN DE VALORISER LES PATRIMOINES (BATI, NATUREL, CULINAIRE...) DES VALLEES

DÉVELOPPER UNE CAPACITÉ DE STATIONNEMENT ADAPTÉE À L'ÉCHELLE DE LA CLARÉE : ENVIRON 300 PLACES PUBLIQUES POUVANT ÉGALEMENT FAIRE OFFICE DE PARKING RELAIS

DÉVELOPPER LES LIAISONS AVEC LES DIFFÉRENTS PÔLES DE LA VALLEE

CRÉER UNE REMONTÉE MÉCANIQUE PERMETTANT DE RELIER LA VACHETTE AVEC LE DOMAINE SKIABLE DE MONTGENÈVRE JUSQU'AU JANUS

CRÉER UNE OFFRE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ET SAISONNIERS (700 LITS) EN LIEN AVEC CETTE INFRASTRUCTURE ET LA PORTE D'ENTRÉE DE LA CLARÉE
PROPOSER UN OFFICE DU TOURISME À L'ENTRÉE DE LA VALLEE DE LA CLARÉE

OBJECTIF 2 : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

AMÉNAGER UN DOMAINE SKIABLE AU NIVEAU DU VALLON DE LA VACHETTE

GARANTIR L'ÉVOLUTION QUALITATIVE DU CAMPING DU ROSIER (ÉVOLUTION EN 3 ÉTOILES, MISE EN PLACE D'UN POINT D'EAU, D'UN RESTAURANT...)

CONFORTEZ LE DOMAINE DE SKI NORDIQUE

FAVORISER LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE

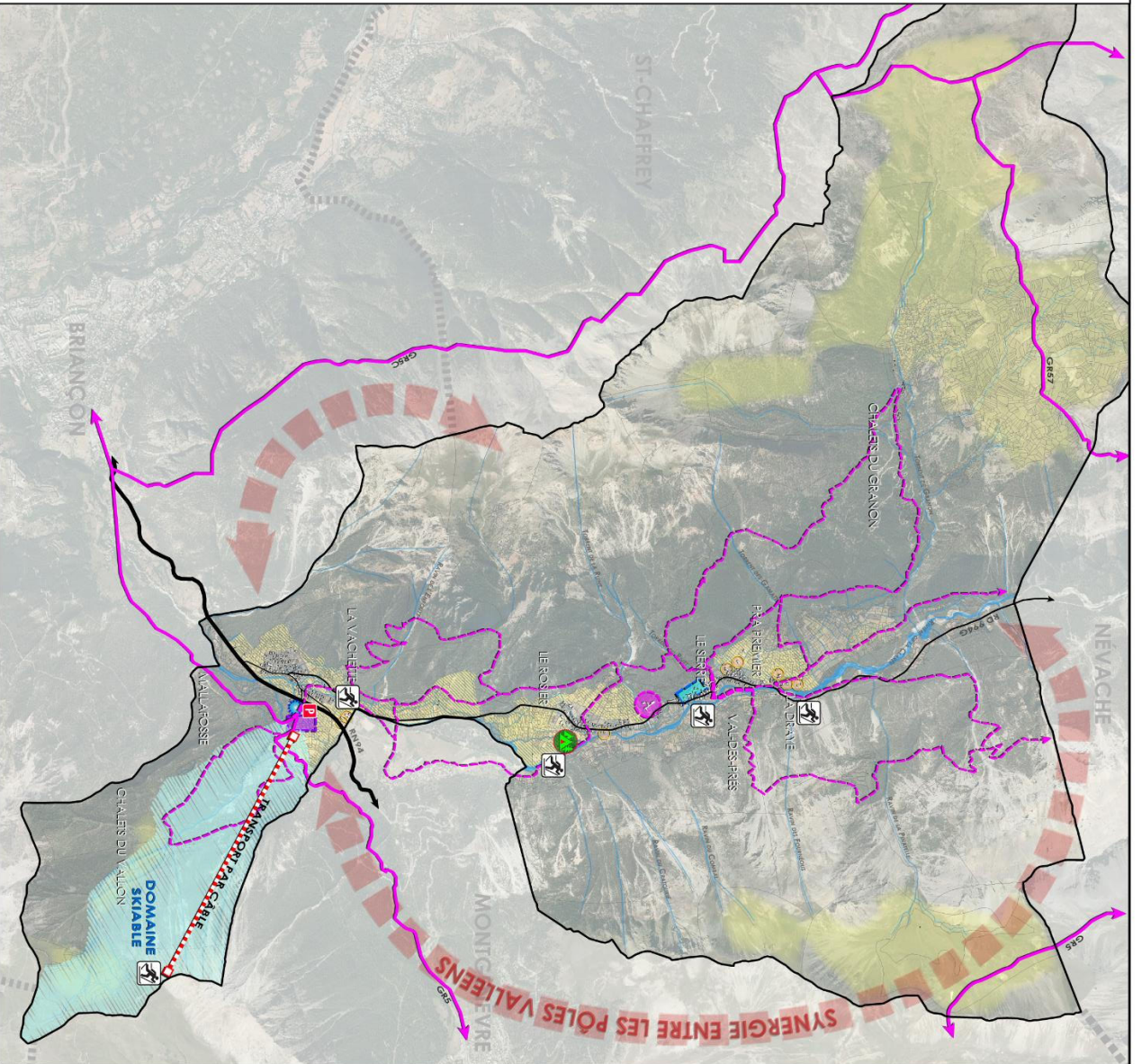
METTRE EN PLACE UN STADE BIATHLON EN RIVE DROITE AU VILLAGE AINSI QU'UN STADE D'ACTIVITÉ LUDIQUE NORDIQUE

OBJECTIF 4 : MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AGRICOLES

PROTÉGER LES ESPACES STRATÉGIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

FAVORISER LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS AGRICOLES EXISTANTES ET PERMETTRE LEUR DIVERSIFICATION

PROTÉGER LES ESPACES AGRICOLES SENSIBLES



Alpicité
Nicoles BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

14, rue Collin
05200 VAL-DES-PRÉS
04 92 26 88 97
contact@alpicite.fr



MONTECO
05200 VAL-DES-PRÉS
04 92 26 88 97
Mairie : contact@munteco.fr



ORIENTATION 2 : Maîtriser le développement démographique dans une logique de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain pour garantir une vie à l'année

OBJECTIFS

ACTIONS

Maîtriser le développement démographique

le

- Limiter la population communale à une centaine d'habitants permanents supplémentaires d'ici une dizaine d'années
- Pérenniser l'accueil des populations résidentes
- Accueillir une population jeune, notamment pour maintenir les équipements scolaires

Offrir un logement pour tous

- Créer une cinquantaine de logements d'ici 10 ans
- Diversifier l'offre de logement et les formes urbaines
- Rénover certains bâtiments communaux (ancienne école de la Vachette, les Arcades, ...) en une dizaine de logements sociaux

Lutter contre l'étalement urbain et modérer la consommation d'espace

- Limiter la consommation d'espace à moins de 5 ha sur la décennie à venir
- Imposer une densité minimale de 20 logt/ha sur le village et 250 lits/ha sur les opérations touristiques
- Comblent prioritairement les dents creuses
- Favoriser le renouvellement urbain

Développer les services et équipements publics

- Réhabiliter le centre Elan en assurant sa protection contre les risques naturels pour y implanter notamment des équipements et services publics, salle d'exposition, salle de conférence, salle multi activités, la mairie, les services techniques...
- Développer les infrastructures numériques en lien avec le Schéma de Développement Numérique des Hautes-Alpes (développement d'un nouveau Nœud de Raccordement d'Abonnés et son fibrage sur la commune)
- Favoriser le développement des Energies Renouvelables sur la commune (pico-centrale, projet de chaufferie, borne de rechargement électrique)
- Assurer la quantité et la qualité de la ressource (protection des captages)

COMMUNE DE VAL-DES-PRES - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
 ORIENTATION N°2 : MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE DANS UNE LOGIQUE DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DE LUTTE
 CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN POUR GARANTIR UNE VIE À L'ANNÉE

OBJECTIF 2 : OFFRIR UN LOGEMENT POUR TOUS

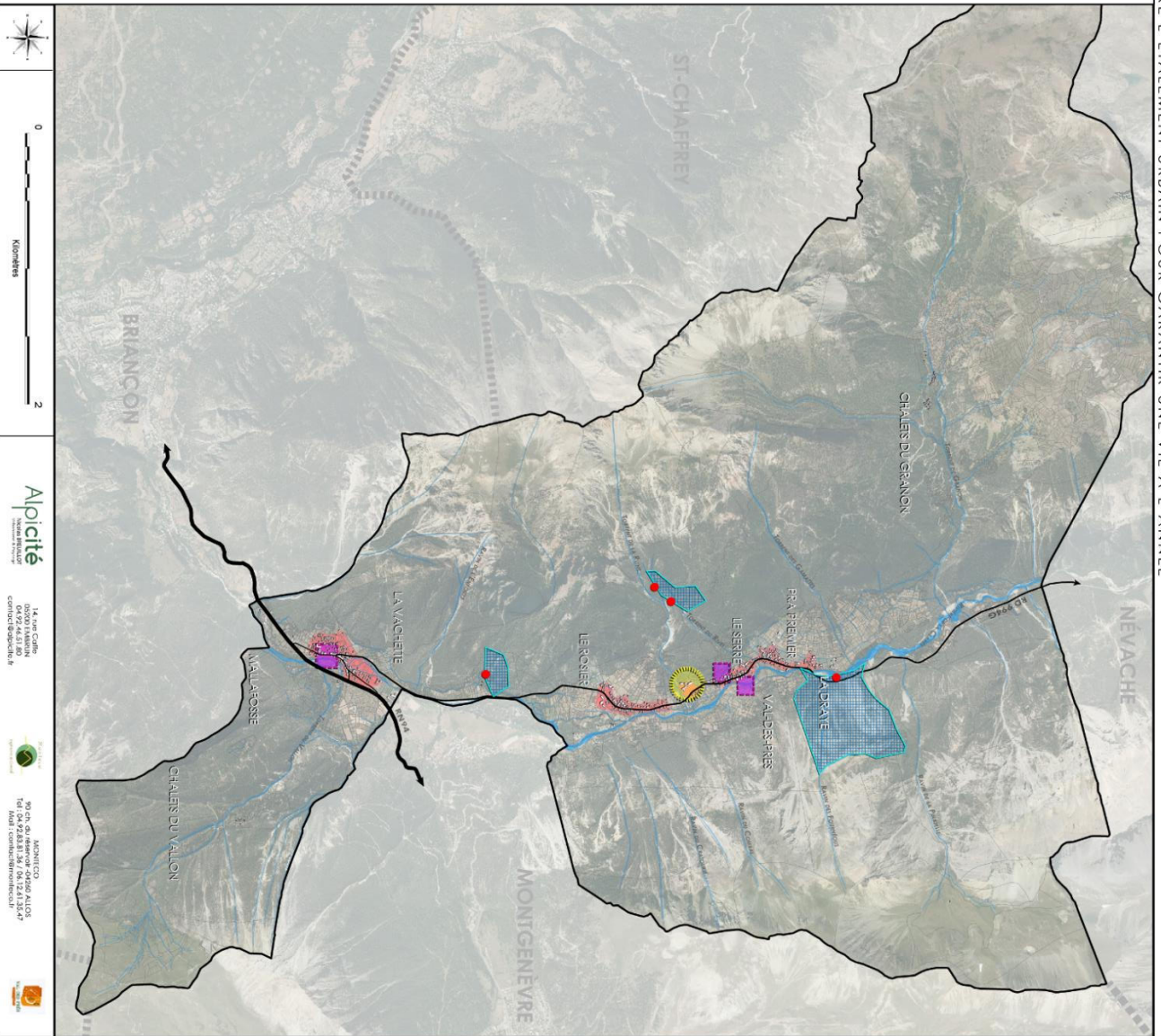
RENOVER CERTAINS BÂTIMENTS COMMUNAUX EN UNE
 DIZAINE DE LOGEMENTS SOCIAUX

**OBJECTIF 3 : LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET MODÉRER LA
 CONSOMMATION D'ESPACE**

COMBLER PRIORAIREMENT LES DENTS CREUSES AFIN DE
 PRÉSERVER LA FORME URBAINE

OBJECTIF 4 : DÉVELOPPER LES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

RÉHABILITER LE CENTRE ELAN EN ASSURANT SA PROTECTION
 CONTRE LES RISQUES NATURELS POUR Y IMPLANTER
 NOTAMMENT DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS
 ASSURER LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE



Alpicité
 Nicolas BREUILLOT
 Urbanisme & Paysage
 14, rue Cailhau
 04920 LA BRUNO
 contact@alpicite.fr

Manteco
 Ingénierie & Conseil
 89, rue de la République
 04920 LA BRUNO
 Tel: 04 92 28 81 34 / 04 92 41 35 47
 Mail: contact@manteco.fr

ORIENTATION 3 : Prioriser le développement urbain en préservant l'identité montagnarde de la commune

OBJECTIFS

Développer prioritairement l'urbanisation sur l'entrée de la vallée

Préserver et maintenir les caractéristiques urbaines et architecturales des autres villages

ACTIONS

- Renforcer l'urbanisation sur le secteur de la Vachette en lien avec sa proximité avec Briançon et le projet touristique
- Affirmer sa position de porte d'entrée de vallée
- Modérer le développement au Rosier et sur le chef-lieu
- Préserver les formes urbaines bâties
- Protéger les éléments de patrimoines architecturaux remarquables
- Assurer la préservation des éléments bâtis protégés
- Veiller au maintien de l'architecture de montagne
- Valoriser le patrimoine bâti au travers des circuits culturels et des panneaux informatifs
- Protéger les principales perspectives vers le grand paysage et les monuments historiques
- Protéger les chalets d'alpage du Vallon, du Granon et du Dormillouse

Protéger le site naturel de la vallée de la Clarée

- Protéger et mettre en valeur le site classé

Améliorer la qualité des espaces publics

- Développer des espaces publics sur les différents villages
- Permettre l'émergence d'une centralité à l'échelle de la commune (centre Elan)
- Mettre en place un plan d'alignement afin d'optimiser l'espace public
- Sécuriser les déplacements doux notamment au niveau des zones accidentogènes
- Permettre un stationnement sécurisé, délimité et adapté aux villages

Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques

- Protéger les zones de montagnes autour de la zone de conservation de la Clarée
- Protéger les milieux naturels et les continuités écologiques, notamment au niveau de Tête Noire
- Permettre une gestion raisonnée et durable de la forêt de la Clarée conformément au plan d'aménagement forestier
- Protéger les ripisylves autour de la Clarée et des zones humides
- Traiter efficacement les eaux pluviales

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER PRIORITAIREMENT L'URBANISATION SUR L'ENTRÉE DE LA VALLÉE



RENFORCER L'URBANISATION SUR LE SECTEUR DE LA VAGHETTE EN LIEN AVEC SA PROXIMITÉ AVEC BRIANÇON ET LE PROJET TOURISTIQUE AFFIRMER SA POSITION DE PORTE D'ENTRÉE DE VALLÉE

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER ET MAINTENIR LES CARACTÉRISTIQUES URBAINES ET ARCHITECTURALES DES AUTRES VILLAGES



PROTÉGER LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINES ARCHITECTURAUX REMARQUABLES ASSURER LA PRÉSERVATION DES ÉLÉMENTS BÂTIS PROTÉGÉS PROTÉGER LES CHALET D'ALPAGE DU VALLON, DU GRANON ET DU DORMILLIOUSE

OBJECTIF 3 : PROTÉGER LE SITE NATUREL DE LA VALLÉE DE LA CLARÉE



PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE SITE CLASSE

OBJECTIF 4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

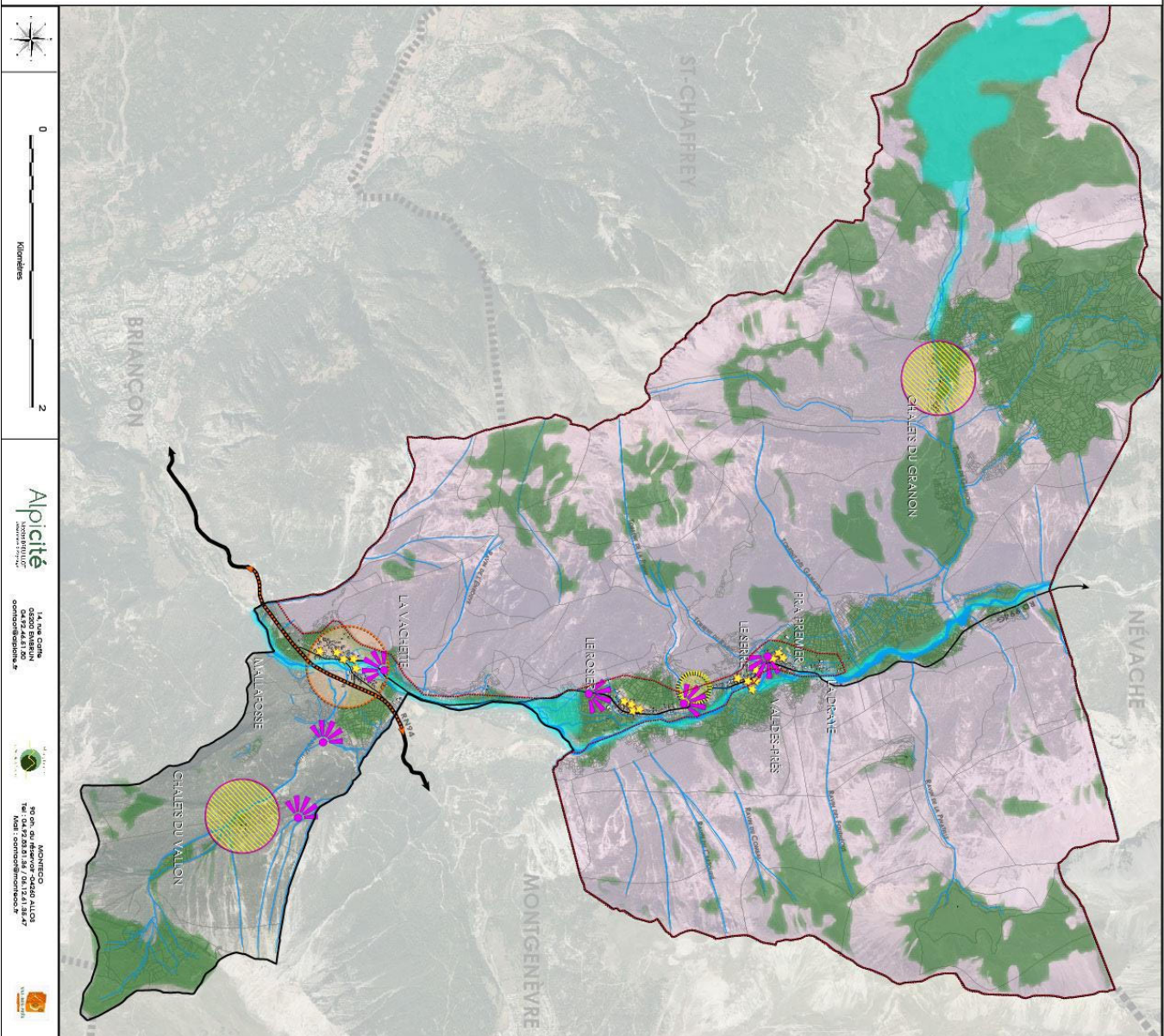


PERMETTRE L'ÉMERGENCE D'UNE CENTRALITÉ À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE (CENTRE ELAN)

OBJECTIF 5 : PRÉSERVER LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES NOTAMMENT AU NIVEAU DE TETE NOIRE PROTÉGER LES RIPISTYLES AUTOUR DE LA CLARÉE ET DES ZONES HUMIDES



Alpicité
 14, rue Gaille
 05200 BRIANÇON
 04 82 30 00 00
 alpicite@alpicite.fr

MONTECO
 10 rue de l'Éclaircie
 05200 VAL DES PRES
 04 82 30 00 00
 monteco@monteco.fr